

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D027
ESPACE DE LOISIRS - ACHAT FAUTEUIL ROULANT DE PLAGE
POUR PMR

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics ;

Vu la délibération n° 2023/019 en date du 3 mars 2023 adoptant le projet "aménagement de l'espace de loisirs - année 2023" dont les aménagements pour personnes à mobilité réduite ;

Vu les propositions reçues pour l'achat d'un fauteuil de mise à l'eau TIRALO 2 ;

Vu l'inscription au budget primitif 2023 de la Commune ;

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions d'accès à la plage et à la baignade des personnes à mobilité sur l'espace de loisirs du lac des Varennes ;

DECIDE

Article 1 : La SARL EUROPAGENCE dont le siège social est à SENLIS (60300) - 11 rue Séraphine Louis, est retenue pour la fourniture d'un fauteuil roulant de plage TIRALO 2 pour l'accès à la plage et à la baignade aux personnes à mobilité réduite à l'espace de loisirs du lac des Varennes.

Article 2 : Le montant de la dépense s'élève à 2 340.28 € hors taxes, soit 2 469.00 € toutes taxes comprises (TVA 5.5 %).

Article 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à Marçon, le 08/06/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

